

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2573(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation précisant la nature, la sévérité et la durée du ralentissement économique visé à l'article 181, paragraphe 1, point b), et à l'article 182, paragraphe 1, point b)</p> <p>Complétant 2011/0202(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p> <p>2.50.04 Banques et crédit</p> <p>2.50.05 Assurances, fonds de retraite</p> <p>2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p>		